



QUE FAIRE FACE AUX RISQUES MAJEURS?

PRÉVENTION INFORMATIONS RÉFLEXES

**DOCUMENT
À CONSERVER**

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs (DICRIM)
Édition 2018

Ville de
Besançon

Sommaire

- 3 Édito
- 4 Qui fait quoi pour votre sécurité civile ?
- 6 Quels risques majeurs à Besançon ?
- 7 Comment suis-je alerté en cas de danger ?
- 8 Que dois-je faire en cas de danger ?

Les risques naturels

- 9 Inondation
- 13 Séisme
- 14 Mouvement de terrain

Les risques technologiques

- 16 Risque industriel
- 17 Transport de matières dangereuses
- 18 Risque nucléaire

Les risques climatiques

- 20 Neige et verglas
- 21 Orage, pluie intense et tempête
- 22 Canicule et grand froid

Autres risques

- 24 Pandémie et risque sanitaire
- 25 Menace terroriste
- 26 Numéros et liens utiles

Un risque majeur est défini par « la présence d'un événement d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Il est caractérisé par sa faible fréquence et par son importante gravité. » Ses conséquences se mesurent en termes de vulnérabilité.



Édito

Comme toutes les communes, Besançon est potentiellement exposée à différents risques majeurs. Ils sont de type naturel comme les inondations et les phénomènes climatiques extrêmes, de type technologique comme le transport de matières dangereuses, ou de type plus particulier telle la menace terroriste.

Depuis de nombreuses années, pour la sauvegarde de sa population, la Ville de Besançon s'est fortement engagée dans le développement d'une politique globale de prévention des risques. Les aménagements de sécurisation, la modernisation des outils d'alerte, la mise en place et le suivi d'une organisation communale de crise sont analysés et mis en œuvre. Ils constituent autant de moyens de prévention et d'action pour assurer la protection des personnes et des biens.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) s'inscrit dans un objectif de culture collective du risque. Il répertorie, pour mieux s'y préparer, les risques, les dangers et les bons comportements à adopter par chacun pour limiter les conséquences des événements. Chaque citoyen est le premier acteur de sa sécurité !

Je vous invite donc à lire attentivement ce document et à le conserver à portée de main.

Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon
Président du Grand Besançon

Comment sont gérés les risques dans votre commune ?

EN CAS D'ACCIDENT OU DE RISQUE AVÉRÉ, QUI FAIT QUOI ?

LES SERVICES DE SECOURS

Interviennent pour porter secours aux victimes et circonscrire l'accident



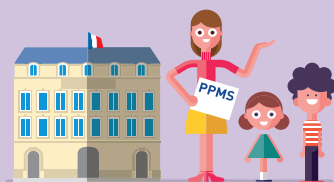
LES CITOYENS

Réagissent aux alertes, se mettent en sécurité, facilitent les secours par leur comportement, se montrent patients et solidaires. Ils peuvent se préparer davantage en élaborant leur **Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS)**.



À L'ÉCOLE

L'établissement déclenche son **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**, organisation interne permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en attendant les secours



LE MAIRE



Est le **Directeur des Opérations de Secours (DOS)**, en lien avec la cellule de crise communale. Il facilite l'action des secours et des forces de l'ordre tout en rendant compte aux autorités préfectorales. Il est responsable du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui prévoit des actions de sauvegarde de la population et des biens, notamment les mesures pour alerter, informer, héberger, ravitailler.



LE PRÉFET

Coordonne les forces de l'ordre et de secours. Si l'événement concerne plusieurs communes ou si sa gestion dépasse les moyens de la commune, il peut déclencher le **Plan Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC)** et devenir le **Directeur des Opérations de Secours (DOS)**.



ACCIDENT, RISQUE MAJEUR



À LA MAISON, AU BUREAU, DANS L'ENTREPRISE

Écoutez la radio



Appliquez les consignes



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, le personnel s'occupe d'eux



Quels risques majeurs à Besançon ?

4 RISQUES MAJEURS



Inondation



Séisme



Mouvement de terrain



Transport de Matières Dangereuses

Tout comme sur l'ensemble du territoire national, d'autres risques sont également à prendre en considération sur le territoire de la commune :

RISQUES CLIMATIQUES



Neige



Verglas



Orage



Tempête



Canicule



Grand Froid



Risque nucléaire



Risque sanitaire



Menace terroriste

Comment suis-je alerté en cas de danger ?

L'alerte, c'est l'annonce d'un danger qui doit permettre à chacun de prendre toutes les mesures de protection adaptées.

L'alerte et l'information peuvent être diffusées par différents moyens complémentaires qui sont adaptés en fonction des circonstances.

- Sirènes
 - Ensembles Mobiles d'Alerte (EMA) : dispositifs mobiles munis de haut-parleurs
 - Médias, en particulier les radios
 - Téléphone : automate d'appel en masse (appel ou sms)
 - Sites internet et réseaux sociaux institutionnels
 - Porte à porte
 - Affichage, notamment en mairie et sur les Panneaux à Messages Variables (PMV)
- Il est également de la responsabilité de chacun de se tenir informé. Dans tous les cas, suivez les consignes données par les autorités.

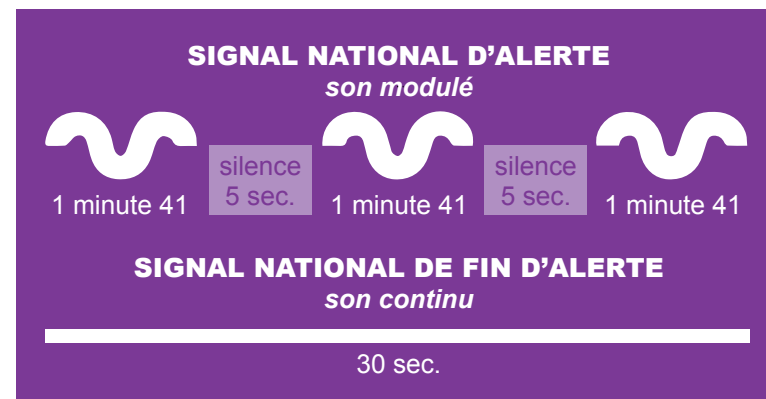
Reconnaître le signal national d'alerte

Lorsque la sirène retentit, la population doit se tenir prête à évacuer ou à se confiner sur ordre.

Être alerté par téléphone

La mairie dispose d'un logiciel d'alerte par téléphone en cas d'incident pouvant affecter les habitants : message vocal ou sms.

Pour s'inscrire à ce service gratuit, rendez-vous sur besancon.fr



Que dois-je faire en cas de danger ?

DANS TOUS LES CAS



Je suis vigilant et je cherche à m'informer (France Bleu Besançon : 102.8 MHz).



J'envisage un kit d'urgence en cas d'isolement.



Je respecte les consignes des autorités et je suis solidaire avec les autres.



J'envisage un sac d'urgence en cas d'évacuation.



Je ne surcharge pas le réseau téléphonique.



Je ne m'impatiente pas si je dois rester pendant quelques temps en mode contraint.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

ÊTRE PRÊT FACE AUX RISQUES

Pour se préparer chez soi à faire face à une situation de crise, le Ministère de l'Intérieur a édité le guide *Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS), Je me protège en famille*, téléchargeable sur risques-majeurs.info

La commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est un document d'aide à la décision en cas de crise.

Dans les écoles, le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), réglementaire, met en place une organisation interne afin d'assurer la mise en sécurité des élèves et des personnels présents.

Les entreprises peuvent élaborer un Plan d'Organisation de Mise en Sécurité (POMSE).

Propriétaire ou locataire vous devez avoir été informé par le vendeur ou le bailleur des risques présents dans votre secteur par le document obligatoire intitulé *Information des Acquéreurs et des Locataires sur les risques (IAL)*. Tout projet de construction peut faire l'objet de prescriptions par rapport aux risques.

Renseignez-vous auprès des services d'urbanisme.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE LA SURVENUE D'UN RISQUE

Donner l'alerte peut être important et faire gagner du temps aux secours.

- Numéro unique européen : 112
- Pompiers : 18
- Police : 17

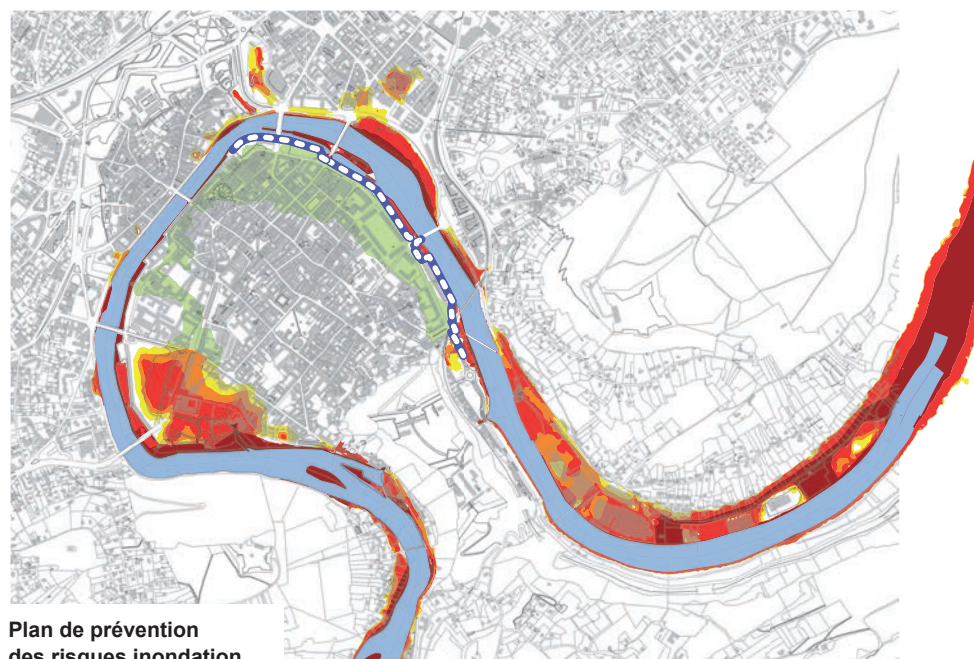
LES RISQUES NATURELS



INONDATION

L'élévation du niveau d'un cours d'eau (crue) résulte de pluies abondantes ou de fonte des neiges et peut être à l'origine d'inondation. La rupture de digue peut également provoquer une inondation brutale avec des vitesses d'écoulement élevées et un fort risque pour les personnes et les biens.

ZONES INONDABLES

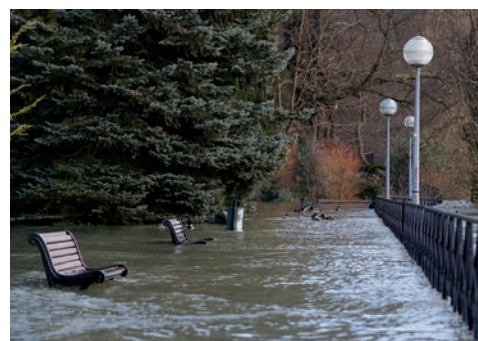


Plan de prévention des risques inondation (extrait : centre historique)

Carte des aléas - DDT 2016

- Digue
- Faible
- Moyen
- Fort
- Ouvrage anti crue

Traversée par le Doubs, la commune de Besançon est concernée par le risque inondation en période de crue. Des remontées localisées de nappes phréatiques et de réseaux peuvent aussi se produire sur certains secteurs.



REPÈRES DE CRUE



Les repères de crues à Besançon

- ◆ Repères de crue
- ◆ Repères de crue rénovés

Les repères de crue participent à la mémoire des inondations. Ils indiquent les hauteurs atteintes historiquement par le Doubs lors de crues remarquables, et permettent d'imaginer les conséquences de la survenue de crues équivalentes.

PRÉVISIONS

La surveillance du Doubs est assurée par l'État qui établit une prévision d'évolution des débits et des niveaux d'eau, actualisée régulièrement. Ces informations sont disponibles sur vigicrues.gouv.fr. En cas d'épisode pluvieux, la mairie assure également une surveillance, tout comme la préfecture qui alerte la commune.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Depuis 2008, le Plan de prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Doubs définit les réglementations à la construction de certaines zones. Il est une référence pour le Plan Local d'Urbanisme. La ville de Besançon a bénéficié d'un Plan d'Actions et de Prévention des Inondations 2014-2016 intégrant

la réalisation d'ouvrages de protection du centre-ville contre les inondations. Le Plan Communal de Sauvegarde de Besançon prévoit notamment : la surveillance des débordements locaux, l'information auprès des riverains concernés, les mesures de déviations et d'évacuations, l'ouverture d'hébergements temporaires pour les sinistrés.

Les bons réflexes en cas d'inondation

AVANT / PENDANT



Je m'informe sur la météo et les prévisions de crue.



Je ne traverse pas une zone submergée par l'eau.



Je pense aux équipements vulnérables à l'eau.



Je débranche les appareils électriques.



Je prends mes dispositions pour me faire héberger chez des proches.



Je respecte les consignes des autorités notamment en cas de demande d'évacuation.



Si je suis sous la menace de l'eau je me mets en hauteur.

APRÈS



Je ne m'approche pas des fils tombés à terre et je fais attention à ce qui a pu être fragilisé.



Je fais vérifier l'installation électrique inondée avant de la rebrancher.



Je fais attention aux risques de chutes cachées par l'eau.

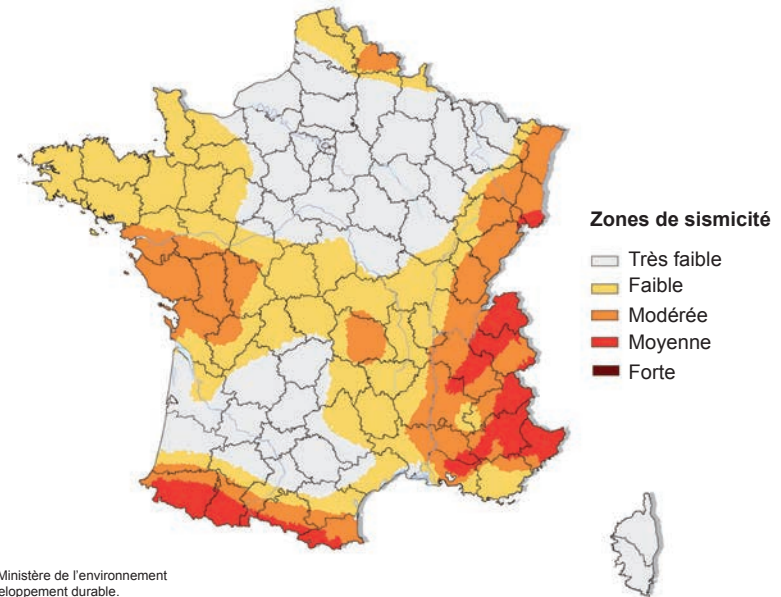
LES RISQUES NATURELS



SÉISME

Un séisme ou un tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. La France est découpée en 5 zones de sismicité, Besançon est classée en zone 3, c'est-à-dire en zone de sismicité modérée.

Un séisme de forte amplitude pourrait engendrer des dégâts sur les bâtiments, les routes...



Source : Ministère de l'environnement et du développement durable.



MOUVEMENT DE TERRAIN

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Avant toute construction ou s'agissant de votre habitation existante, informez-vous en mairie des risques encourus. Une étude de sol préalable et le respect des normes de construction permettent de limiter les désordres.

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou occasionnée par l'homme. Il se traduit par un effondrement, un glissement, un tassement, une coulée de boue ou un effondrement de rocher. Le risque de retrait gonflement des argiles est lié aux variations en eau du terrain. L'ensemble de la commune est exposé au risque mouvement de terrain, il est cartographié en mairie.

Les bons réflexes en cas de séisme et mouvement de terrain

PENDANT



Je débranche mes appareils électriques et je ferme le gaz, je ne fume pas.



Je ne prends pas l'ascenseur.



J'évacue le bâtiment dans lequel je me trouve ou la zone dangereuse et je n'y retourne pas.



À l'intérieur, je m'abrite sous un meuble solide et je m'éloigne des fenêtres.



En voiture, je m'arrête et j'attends la fin des secousses.

APRÈS



Je ne rentre pas dans un bâtiment endommagé.



Si je suis enseveli, je signale ma présence en frappant sur les parois.



Je ne m'approche pas des lignes électriques et téléphoniques



RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Dans ce domaine, en fonction de l'ampleur de l'événement, c'est le Maire ou le Préfet qui prend la direction des opérations de secours (périmètre de protection, information et consignes à la population...).

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Donnez l'alerte, en précisant qu'il s'agit d'un TMD.

Éloignez-vous.

Ne touchez pas et n'entrez pas en contact avec le produit.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Des itinéraires préférentiels et de délestage sont mis en place en lien avec la préfecture. La signalisation des véhicules permet aux secours d'adapter leur intervention.

En cas d'événement, la mairie concourt à la protection de la population et à l'assistance aux services de secours.

Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses (TMD) par voie routière, ferroviaire ou fluviale, ou par canalisation. Les produits dangereux peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Besançon est principalement traversée par trois routes nationales composant en partie ses boulevards et sa rocade. Chaque rue peut également être empruntée pour la livraison de petits volumes. Des canalisations de transport de gaz et des itinéraires ferrés traversent la commune, et l'autoroute A 36 se situe à proximité de Besançon.

Le risque lié au transport de matières dangereuses est donc un risque diffus sur l'ensemble du territoire communal.



RISQUE NUCLÉAIRE

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

En cas d'émission toxique d'origine nucléaire, la préfecture déclenchera, sur décision du gouvernement, le plan ORSEC Iode. Il prévoit la distribution aux populations vulnérables d'un vaccin sous forme de comprimés d'iode stable, permettant une protection contre les pathologies thyroïdiennes.

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion).

Le risque radiologique ne constitue pas un risque majeur dans le département du Doubs. Toutefois, comme l'ensemble du territoire national et en fonction des vents, la commune peut être concernée par une pollution radioactive en cas d'incident dans une centrale nucléaire.

Les bons réflexes en cas de risques technologiques

PENDANT



J'écoute les consignes des autorités.



Je me confins (un véhicule ne constitue pas une bonne protection).



Je limite au maximum les entrées d'air.



Je m'éloigne des portes et des fenêtres.



Je supprime toute flamme nue et je ne fume pas.



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école.



J'évite de téléphoner.



Je ne sors qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRÈS



J'aère l'espace dans lequel j'étais confiné.



Je me rince en cas d'irritation.



J'applique les mesures énoncées par les secours et autorités.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

- Je m'éloigne.
- Je ne touche pas et n'entre pas en contact avec le produit.

RISQUE NUCLÉAIRE

- J'écoute les consignes avant de me rendre dans le centre de distribution des comprimés d'iode.
- Je ne consomme pas les produits du jardin.
- Je privilégie l'eau embouteillée.

LES RISQUES CLIMATIQUES

Des phénomènes météorologiques dangereux peuvent entraîner des dommages importants pour les personnes et les biens, et perturber la circulation.

À noter : Dans la plupart des cas, les victimes le sont du fait de comportements imprudents.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Météo France est en charge de la vigilance météorologique qui permet d'être alerté et de prendre les mesures préventives pour éviter d'être exposé à un phénomène dangereux. Météo France diffuse 2 fois par jour une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 h.

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

- Aucun risque
- Soyez vigilant si vous pratiquez des activités exposées aux risques climatiques
- Un phénomène dangereux est prévu, soyez très vigilant
- Le phénomène est classé comme dangereux et exceptionnel, une vigilance absolue s'impose.

En cas d'alerte, la préfecture informe la commune qui participe à la diffusion des consignes de sécurité.

Un risque météo de grande ampleur peut entraîner différentes conséquences dans la ville :

- Fermeture des parcs et jardins,
- Report ou annulation de certaines manifestations,
- Perturbations de la circulation (chute d'arbres, verglas, neige...).



NEIGE ET VERGLAS

D'importantes chutes de neige peuvent paralyser la circulation et dépasser momentanément les capacités de déneigement des services compétents.

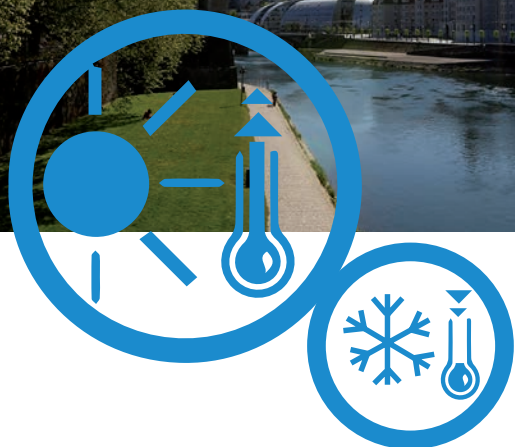
La commune a mis en place un système d'astreinte qui permet de déneiger par ordre de priorité les voies de circulation principales, les abords des bâtiments stratégiques (établissements de soins...) puis le réseau secondaire.

Rappel : les particuliers et les commerçants se doivent de déneiger devant chez eux y compris quand il s'agit du domaine public.



ORAGE, PLUIE INTENSE ET TEMPÊTE

Ces épisodes, souvent de courtes durées ou localisés, peuvent toutefois être violents et présenter un véritable danger pour les personnes et les biens.



MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Pour chacun de ces événements, des dispositions sont déclinées localement : principalement des mesures de communication sur les bons réflexes à avoir, ainsi que de mises à l'abri pour les personnes les plus vulnérables.

CANICULE ET GRAND FROID

En cas d'événement météorologique exceptionnel de type canicule ou grand froid, la préfecture peut être amenée à déclencher des plans sanitaires spécifiques.

Les bons réflexes en cas de risques climatiques



Je m'informe sur la météo et sur les conditions de circulation.



Je respecte les consignes des autorités.



J'évite les déplacements et les activités extérieures de loisir.



En cas de départ, je signale mon déplacement à mes proches.



Je n'interviens pas sur les toitures et ne touche pas aux fils électriques tombés au sol.



Je prévois des moyens d'éclairage de secours et fais des provisions et réserves d'eau potable.

NEIGE ET VERGLAS

- Je m'abrite et prévois des vêtements chauds.
- J'évite tout stationnement susceptible de gêner la circulation des véhicules de déneigement.

ORAGE, PLUIE INTENSE ET TEMPÊTE

- Je range et fixe les objets sensibles aux effets du vent.
- Je m'abrite et prévois des vêtements chauds.
- Je débranche les appareils électriques et les antennes.
- J'évite d'utiliser téléphones et appareils électriques.
- Sur la route, je m'arrête en sécurité et je ne quitte pas mon véhicule.
- Je m'abrite hors des espaces boisés.
- Je prends garde aux chutes d'arbres, de branches ou d'objets.

CANICULE

- Je ne reste pas au soleil.
- Je maintiens mon logement à l'abri de la chaleur (volets, stores, rideaux fermés).
- Je bois beaucoup d'eau même sans soif, je ne consomme pas d'alcool.

GRAND FROID

- Je ne surchauffe pas mon logement et je veille à une aération correcte.
- Je ne bois pas de boisson alcoolisée qui favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide.



Les bons réflexes



Je m'informe sur la situation sanitaire.



Je respecte les consignes des autorités.



Je me lave les mains plusieurs fois par jour et pendant 30 secondes.

PANDÉMIE ET RISQUE SANITAIRE

En cas de pandémie ou d'épidémie de masse, les autorités sanitaires sont en charge de l'évaluation des risques et de l'organisation des réponses apportées.

Le maire peut être sollicité pour mise à disposition de moyens ou être amené à prendre certaines mesures préventives (exemple : interdiction de manifestations).

MENACE TERRORISTE



Au-delà du rôle assuré par les autorités, la lutte contre les actes terroristes nécessite une implication citoyenne. À ce titre, chacun concourt à la sécurité de tous par sa vigilance et par la détection de comportements inhabituels.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Le gouvernement a mis en place le Plan Vigipirate qui consiste en l'organisation de la réponse préventive, dissuasive et de lutte contre les actes terroristes. Il a pour principale vocation d'adapter le niveau de réponse en fonction du niveau de menace.

Des déclinaisons de ce plan sont mises en œuvre dans les administrations, dans les établissements recevant du public et sur les sites sensibles. Des dispositions spécifiques peuvent s'appliquer localement comme l'interdiction de stationnement aux abords des établissements ou la fouille de sacs et bagages.

Les bons réflexes



Je m'informe de la situation.



Je signale tout comportement suspect ou bagage isolé.



Je repère les issues de secours.



Je respecte les consignes des autorités.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.



Je ne diffuse aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.

Numéros et liens utiles

Numéros d'urgence	
Numéro unique européen	112
Urgences personnes sourdes et malentendantes	(sms ou fax) 114
Pompiers	18
Police	17
SAMU	15
Mairie	03 81 61 50 50
besancon@besancon.fr besancon.fr	
France Bleu Besançon	102.8 MHz
France Info	104.4 MHz
France Inter	98.7 MHz
Météo France	08 99 71 02 25
meteofrance.com	
Prévisions départementales	08 99 71 02 25
Prévisions détaillées	32 50
Vigicrues	
vigicrue.gouv.fr	
Préfecture du Doubs	03 81 25 10 00
doubs.gouv.fr	
Portails ministériels	
developpement-durable.gouv.fr	
reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr	
Sur les risques	
risques.gouv.fr	
georisques.gouv.fr	
prim.net	
risques-majeurs.info	

**SOYEZ TOUJOURS ATTENTIFS
AUX CONSIGNES DE VIGILANCE,
DE SÉCURITÉ ET D'INFORMATION.**